

Les crédits

Voyons quelques-uns des avantages de l'existence d'un corps policier fédéral. Selon les chiffres dont j'ai pris connaissance et qui ont été établis fondamentalement par Statistique Canada, ou un de ses services, si toutes les petites municipalités ou toutes les provinces offraient elles-mêmes les services que nous assurons de façon cohérente dans tout le pays, ce qui nous permet de mettre en vigueur diverses lois fédérales et provinciales, il leur en coûterait probablement deux fois et demi de plus que ce qu'elles ont à payer, à l'heure actuelle, pour obtenir la même qualité de service.

Le député de Kootenay-Ouest, qui vient d'intervenir, a parlé d'économies d'échelle. Il a tout à fait raison, cela est vrai dans les deux sens. Il est préférable pour nous de collaborer et nous prétendons d'ailleurs le faire dans le cadre de notre entente de partage des coûts, puisque nous ne demandons pas aux provinces de partager tous les coûts de fonctionnement de la GRC, mais seulement la partie reliée à certaines ententes conjointes entre les provinces et les municipalités. Il vaut beaucoup mieux pour nous unir nos efforts, car nous pouvons ainsi économiser. On me dit qu'il en coûterait autrement deux fois plus environ dans l'Ouest et trois fois à trois fois et demie de plus dans les Maritimes. Dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, la proportion serait encore plus importante, à cause de l'éparpillement de la population. Notre collègue en a parlé, et elle a tout à fait raison.

Si nous avons pu avoir ce genre de débat, il semble que nous aurions alors rendu beaucoup plus service à ce corps policier que nous respectons tous et que n'essayons en rien de détruire. Nous voulons simplement en arriver à des ententes financières plus sensées. Après tout, les provinces sont maîtres des questions financières et fiscales à l'intérieur de leurs frontières. Elles sont entièrement responsables. Je me demande parfois quelles res-

ponsabilités ont les premiers ministres provinciaux à part celle de se plaindre que le gouvernement fédéral ne fait pas assez pour eux.

Cela étant dit, pour conclure et, je l'espère, pour calmer les appréhensions du député—j'espère qu'il me prendra au pied de la lettre—, tout ce que nous parlons de faire c'est d'apporter, avec le temps, des rajustements négociés aux contrats pour faire augmenter la part des coûts payée par les provinces.

Si nous avons pu discuter davantage de cet aspect aujourd'hui, je pense que nous aurions pu mieux cerner la question, à la suite d'une discussion rationnelle sur les sources de financement du gouvernement fédéral pour toutes les choses qu'on lui demande de faire, dont maîtriser le déficit et maintenir la baisse des taux d'intérêt. Cette baisse se poursuit déjà depuis un certain temps, et je pense qu'ils sont maintenant inférieurs de quatre ou cinq points de pourcentage à ce qu'ils ont déjà été. Cela fait partie de notre politique budgétaire. Si les taux d'intérêt montent, l'opposition pousse les hauts cris parce que nous ne faisons pas ce qu'il faut pour les garder bas. Si nous demandons aux gens, ce qui me semble raisonnable, de partager un peu plus le coût de certains services que nous voulons tous garder, nous sommes vivement déçus.

[Français]

Mme le vice-président: Comme il est 16 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[Traduction]

La Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement. (La séance est levée à 16 heures.)